

# NATION PROSPÈRE

Le 5 novembre 2024

(par courriel)

Comité d'administration de l'Assemblée législative  
Mme. Francine Landry, présidente de l'Assemblée législative  
706, rue Queen  
Fredericton (N.-B.) E3B 1C5

Objet : la modernisation du décor de l'Assemblée législative

Madame la présidente,

Tout d'abord, nous tenons à vous féliciter pour votre nomination à la présidence de l'Assemblée et à vous souhaiter beaucoup de plaisir et de succès dans vos nouvelles fonctions. Que votre présence soit accompagnée d'un renouveau dans ce bâtiment emblématique du siège du gouvernement.

Dans une lettre que nous avons adressée à votre prédécesseur il y a deux mois, nous avons invité les futurs députés du Nouveau-Brunswick à entreprendre un examen de certaines des traditions de longue date de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick. Aujourd'hui, si vous le permettez, nous aimerions revenir sur le sujet de la modernisation du décor de l'Assemblée législative.

En ce qui concerne notre suggestion de remplacer les reproductions du roi George III et de la reine Charlotte par des tableaux plus représentatifs du Nouveau-Brunswick, plutôt que de chercher une solution de rechange permanente, l'option d'offrir aux banques d'art du Nouveau-Brunswick la possibilité d'exposer de leurs toiles à l'assemblée pourrait être une solution intéressante.

Au cours des derniers siècles, des tableaux de qualité exceptionnelle ont été produits par des artistes de notre province. On les retrouve dans les réserves du Musée du Nouveau-Brunswick et de la [collectionArtNB](#), à la Galerie Beaverbrook et à la Galerie d'art de [l'Université de Moncton](#), dans les réserves de la Banque d'art populaire acadien, ainsi que dans les collections institutionnelles et privées.

Avec ce modèle, une nouvelle exposition thématique pourrait être montée au début de chaque session parlementaire. Cela permettrait de présenter chaque année une nouvelle série à l'Assemblée législative, accompagnée d'un vernissage et d'un [livret souvenir](#). Un conservateur choisi par un jury et guidé par le Comité d'administration pourrait être nommé annuellement. Cette approche serait très bénéfique pour la promotion des artistes et pour les secteurs culturel et touristique du Nouveau-Brunswick.

En espérant que ces quelques suggestions vous aideront dans votre réflexion, nous vous prions d'agréer, madame la présidente de l'Assemblée législative, nos plus sincères salutations.

Très cordialement,



Daniel LeBlanc  
directeur général